

ATTESTATION
Bourse aux vêtements et affaires d'enfants et d'adultes
du 20 septembre 2026

Je soussigné(e),

Nom

Prénom(s) (veuillez noter tous vos prénoms)

Né(e) le À département Ville

Adresse

CP Ville

N° de téléphone Email

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule

Exposant à la bourse aux vêtements enfants et adultes ; articles de puériculture ; jouets d'occasions se déroulant le 20 SEPTEMBRE 2026 à HEITEREN.

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e) ;
- ne vendre que des objets personnels et usagés ;
- ne participer qu'à deux ventes aux déballages par an au plus.

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait àle 2026.

Signature :

Je joins :

- la copie de ma carte d'identité
 - mon règlement de 12€ X = pour la réservation de table(s).
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'association Quilles Club Les Adonis

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7 du Nouveau Code Pénal.
Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches ou jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41.a, 41.b, 105.a et suivants du Code Pénal des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code, est passible des sanctions prévues en son article 146.a.
Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L.362-3 à L.632-6 du Code du Travail.

Corine COLLARD 9A rue Casteljalous 68600 HEITEREN



06.33.26.48.18



quillesclublesadonis@gmail.com